

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DD308 Ateliers de formation professionnelle et stage 3.2			
Ancien Code	PEDD3B08SAFP3	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB3080		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Vinciane BRUMAGNE (brumagnev@helha.be) Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be) Sébastien ROCHET (rochets@helha.be) Zelda VEUGELLEN (veugelenz@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Concevoir et mettre en œuvre une démarche d'enseignement comprenant des pratiques variées et différenciées en accompagnement individualisé, en co-enseignement... en P5

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**

Sous Compétence 1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

- 1.1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Sous Compétence 1.4 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

- 1.4.1 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents

modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

3.5.2 la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;

3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

3.5.4 la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;

3.5.5 la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

Sous Compétence 3.8 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

3.8.1 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

Sous Compétence 3.9 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

3.9.1 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

- Observer les gestes de l'enseignant et les spécificités des enfants.
- Concevoir des activités, dispositifs, outils sur des thématiques disciplinaires ou transversales abordées en HE ou proposées par le maître de stage, sur base des référentiels de compétences en P5.
- Mettre en oeuvre ces activités, dispositifs et outils en classe de P5 de manière autonome.
- Évaluer les apprentissages réalisés par les élèves au cours et au terme des activités prestées.
- Co-construire et mettre en oeuvre des dispositifs d'accompagnement individualisé
- Analyser sa pratique au regard des aspects qui facilitent ou entravent les apprentissages des élèves et proposer des pistes de régulation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDD3B08SAFP3A Stage 3.2 180 h / 6 C

PEDD3B08SAFP3B Ateliers de formation professionnelle 3.2 120 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDD3B08SAFP3A Stage 3.2	60
PEDD3B08SAFP3B Ateliers de formation professionnelle 3.2	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

- Evaluation sur base d'un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation.
- Évaluation des grilles d'observation complétées, des activités préparées, des prestations de ces activités en stage, de l'analyse réflexive, et/ou plus largement d'une boîte à outils personnelle (portfolio...)
- Sur base du rapport du maître de stage, de la visite et de l'encadrement des professeurs de la HE, des écrits réflexifs de l'étudiant

ATTENTION la présence aux AFP est obligatoire

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entrainera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

5. Cohérence pédagogique

DD 209 : Séminaire d'analyse des pratiques

DD 210 : Stage d'observation

DD 212 : Découvrir le jeune apprenant et la langue scolaire

DD 213 : Je m'outille, j'applique des dispositifs vus en formation, j'analyse.

DD 215 : Psychologie des apprentissages (motivation, métacognition, attention)

DD 214 : S'outiller pour enseigner au 21^e siècle

DD 302 : Nourrir, réfléchir, réguler sa pratique professionnelle

DD305 : Educabilité -Rencontrer les diversités culturelles et individuelles

DD 309 : Pratiques inclusives

DD 307 : Réguler les apprentissages

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52
	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 3.2			
Ancien Code	14_PEDD3B08SAFP3A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB3082		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Vinciane BRUMAGNE (brumagnev@helha.be) Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be) Sébastien ROCHET (rochets@helha.be) Zelda VEUGELEN (veugelenz@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Concevoir et mettre en œuvre une démarche d'enseignement comprenant des pratiques variées et différenciées en accompagnement individualisé, en co-enseignement... en P5

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

- Observer les gestes de l'enseignant et les spécificités des enfants.
- Concevoir des activités, dispositifs, outils sur des thématiques disciplinaires ou transversales abordées en HE ou proposées par le maître de stage, sur base des référentiels de compétences en P5.
- Mettre en œuvre ces activités, dispositifs et outils en classe de P5 de manière autonome.
- Évaluer les apprentissages réalisés par les élèves au cours et au terme des activités prestées.
- Co-construire et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement individualisé
- Analyser sa pratique au regard des aspects qui facilitent ou entravent les apprentissages des élèves et proposer des pistes de régulation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Stage : l'étudiant se rend 5x2 jours en stage actif avec prise en charge totale de la classe
5 jours d'observation, AJP, préparation...

Démarches d'apprentissage

Les leçons sont préparées en collaboration avec le MDS et les formateurs de la HE mais restent sous la responsabilité de l'étudiant.

L'accompagnement du stage est assuré par le MDS, les formateurs via les AFP

Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants peuvent répondre aux questions sur demande.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Différents documents et dossiers déposés sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation sur base d'un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation.
- Évaluation des grilles d'observation complétées, des activités préparées, des prestations de ces activités en stage, de l'analyse réflexive, et/ou plus largement d'une boîte à outils personnelle (portfolio...)
- Sur base du rapport du maître de stage, de la visite et de l'encadrement des professeurs de la HE, des écrits réflexifs de l'étudiant

ATTENTION la présence aux AFP est obligatoire

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52
	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle 3.2			
Ancien Code	14_PEDD3B08SAFP3B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB3081		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Vinciane BRUMAGNE (brumagnev@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Concevoir et mettre en œuvre une démarche d'enseignement comprenant des pratiques variées et différenciées en accompagnement individualisé, en co-enseignement... en P5

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

- Observer les gestes de l'enseignant et les spécificités des enfants.
- Concevoir des activités, dispositifs, outils sur des thématiques disciplinaires ou transversales abordées en HE ou proposées par le maître de stage, sur base des référentiels de compétences en P5.
- Mettre en œuvre ces activités, dispositifs et outils en classe de P5 de manière autonome.
- Évaluer les apprentissages réalisés par les élèves au cours et au terme des activités prestées.
- Co-construire et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement individualisé
- Analyser sa pratique au regard des aspects qui facilitent ou entravent les apprentissages des élèves et proposer des pistes de régulation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

AFP :

Vivre des activités d'enseignement

Co-construire des activités

Enrichissement pédagogique et didactique de la boîte à outils dont les activités à transférer en stage.

Outils de gestion de classe, organisation...

AFP : 8 PSP/8 MFP/ 24 Didactiques : ECA Arts plastiques, ECA musique, EPC

Séminaire : 8 heures données par le référent

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).